

M. Alpy, V. Chasseigne, J. Perrey, M.N Milhavet. Pôle Pharmacie, CHRU Montpellier

Introduction : Les traçabilités sanitaire, financière et du bon usage des dispositifs médicaux implantables (DMI) répondent aux exigences réglementaires fixées par les décrets n°2006-1497 relatif aux règles particulières de la matériovigilance et n°2005-1023 relatif au contrat de bon usage (CBU).

Objectif : L'objectif de notre travail est d'évaluer l'impact financier que représentent les DMI NP et d'analyser les causes de non pose pour l'année 2012.

Matériel et Méthode

- ✓ En plus de la traçabilité des DMI, une fiche a été mise en place par la Commission du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles (CMDMS), permettant de renseigner la cause de non pose parmi 5 propositions.
- ✓ Les informations résultant des fiches, d'appels téléphoniques aux services si besoin, sont recensées informatiquement quotidiennement

Dispositifs Médicaux Implantables "non posés"

Cette fiche est à remplir dès qu'un dispositif n'a pas été posé à un patient. Attention ceci ne peut être considéré comme un bon de traçabilité. Ce bon doit être envoyé en même temps que la traçabilité du DMI non posé.

UF service :

N° de bon :

Identification du dispositif :

Cause de la non pose :

- Raison médicale / Patient
- Erreur dans le choix de la taille
- Défectueux (penser à le déclarer par une FIL de matériovigilance)
- Déstérilisé par erreur / Mauvaise manipulation
- Autre :

Date :

Signature :

Les 5 propositions

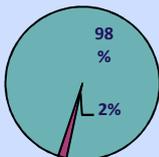
- ❖ Raison médicale / patient
- ❖ Erreur dans le choix de la taille
- ❖ Défectueux
- ❖ Déstérilisé par erreur / Mauvaise manipulation
- ❖ Autre

Résultats

Répartition budgétaire Année 2012

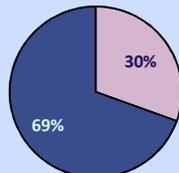
- ❖ Budget total DMI : 22 448 922 euros
- ❖ Budget DMI NP : 397 120 euros (1.77%)

DMI P et NP totaux



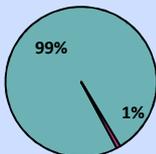
◆ B DMI P : 22 051 801 €
◆ B DMI NP : 397 120 €

DMI dans et en sus des GHS



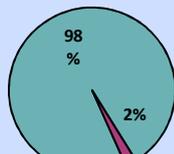
◆ B DMI dans les GHS : 6 853 512 €
◆ B DMI en sus des GHS : 15 595 409 €

DMI dans les GHS



◆ B DMI P dans GHS : 6 793 767 €
◆ B DMI NP dans GHS : 59 745 €

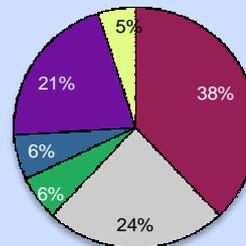
DMI en sus des GHS



◆ B DMI P en sus des GHS : 15 258 033 €
◆ B DMI NP en sus des GHS : 337 375 €

Un ratio financier a été calculé pour les 11 pôles cliniques du CHU.

Répartition des causes de non pose des DMI



- ◆ Raisons médicales : 38 %
- ◆ Erreur dans le choix de la taille : 24 %
- ◆ Déstérilisation par erreur : 6 %
- ◆ Défectueux : 6 %
- ◆ Autres raisons : 21 %
- ◆ Non renseigné : 5 %

Discussion

- ✓ Appréciation subjective de la cause « raison médicale » (critères physiopathologiques)
- ✓ DMI catégorisés « défectueux » engendrent la création d'une Fiche d'incident et de Liaison (FIL)
- ✓ Analyse des causes en stratifiant sur le « dans » et le « hors GHS » à mettre en place

Conclusion : Sous peu, l'item raison médicale sera mieux défini afin d'éviter le biais de catégorisation. Un suivi systématique des DMI NP défectueux a été mis en place avec vérification systématique de la présence d'une déclaration de matériovigilance. Ce bilan, présenté en CMDMS ainsi qu'aux pôles concernés, permet une autoévaluation des unités de soins, qui sont de plus en plus intéressées par cette collaboration.